LEJER par Roland Tendler, son fils



Photographie de Sylvain Smul Leizer Tendler (image publiée sur le site Internet : https://www.yadvashem.org/)

AVANT-PROPOS



Lejer Tendler (à gauche) avec deux amis (collection personnelle)

Les deux photographies que l'on voit ci-dessus sont un encouragement, et un défi, pour celles et ceux qui se penchent sur le passé pour connaître ce passé, puis pour le comprendre, et enfin pour le transmettre. Qu'y a-t-il derrière ce visage? Qu'a vécu cette personne qui nous regarde droit dans les yeux? Qu'a-t-elle à nous dire? Que peut-elle nous apprendre?

C'est à ces interrogations que l'on tente de répondre ici, à travers des images et des textes. On découvre ci-dessous un texte intitulé « LA FAMILLE TENDLER PENDANT LA GUERRE ». On y lit les mots et les phrases de Roland Tender ; celui-ci, ainsi que sa fille Yael Tendler, sollicités par Josiane et Pierre Gandois qui leur doivent de grands remerciements, ont bien voulu se livrer à ce travail difficile qui met en œuvre une « mémoire perdue, puis retrouvée ».

Lejer Tendler est arrêté, alors qu'il vit en Corrèze à Bugeat, le 27 février 1943, au motif qu'il est juif, comme sont arrêtées d'autres personnes, le même jour, dans les mêmes conditions, et on peut suivre le déroulement de sa déportation : arrêté le 27 février 1943, emprisonné au camp de Nexon, conduit à Drancy le 3 mars, enfermé au camp de Drancy, déporté le 6 mars vers Sobibor, dans le convoi n° 51.

Ce court récit est d'une grande densité, avec les émotions de l'enfance que son fils nous fait partager, avec les sentiments des violences subies qui sont clairement exprimés, avec la condamnation qui est dirigée, et qui encore très présente deux générations plus tard dans ses mots, contre ceux, policiers, miliciens, délateurs, qui ont activement participé à ce génocide qui visait, selon les mots de l'historien américain Raul Hilberg, à la destruction des Juifs d'Europe.

Ce récit est complété par de courts textes qui sont comme des échos de la guerre qu'il a connue, enfant. Nous remercions à nouveau M. Roland Tendler et sa fille, Mme Yael Tendler, de nous avoir communiqué ces documents et en particulier toutes les photographies, qui sont signalées « collection personnelle ».



Roland Tendler après la guerre (collection personnelle)

LA FAMILLE TENDLER PENDANT LA GUERRE (récit de Roland Tendler)



Roland à droite avec sa mère (à gauche) et sa tante (collection personnelle)

« Mon père, Lejer Tendler, a été déporté à Maïdanek. Quant à moi, Roland Tendler, fils de Lejer, j'ai vécu avec ma mère et sa sœur Henriette, restée près de nous, dans une semiclandestinité. Je me souviens du jour où les miliciens, cette infâme racaille créée par Vichy, se sont installés dans le village de Chalagnac en Dordogne, où nous habitions. Nous nous sommes alors cachés dans un grenier. Je me souviens qu'un jour, un bruit régulier s'est fait entendre dans l'escalier qui menait à notre refuge. Ma mère et ma tante m'ont alors caché dans un recoin, en espérant que, moi au moins, je serais sauvé. Quel n'a pas été notre soulagement lorsqu'une poule est apparue en haut des marches... Nous nous sommes aussi très souvent cachés dans un petit bois qui bordait la commune de Chalagnac. Nous avions également adopté un petit chat qui attendait patiemment que nous sortions de notre cachette.

Dans notre cachette, ma mère me parlait de la belle villa dont nous étions propriétaires dans un faubourg de Strasbourg, et du commerce de meubles de mon père. Quand nous sommes rentrés, je me suis bien vite aperçu que nous n'avions été que locataires d'un appartement au rez-de-chaussée, et que mon père n'avait été que l'un des associés, au demeurant très minoritaire, dans un magasin de meubles. J'aimerais appeler cette histoire « un rêve de réfugiés ». Depuis cette époque, je me sens proche de tous les réfugiés du monde. (...)

A notre retour en Alsace, nous n'avons bien entendu pas retrouvé nos meubles. Et lorsque nous avons voulu les reprendre, nous avons fait l'objet de menaces très violentes. Nous y avons donc renoncé. Nous avons longtemps vécu dans une mansarde, avec ce que l'on appelait à l'époque « les meubles de réfugiés ». Cela a duré jusqu'à mes 20 ans environ, puis j'ai continué à loger avec ma mère dans un appartement situé avenue des Vosges à Strasbourg. J'ai commencé à vivre seul à l'âge de 25 ou 26 ans. C'est dire les liens très forts qui m'unissaient à ma mère et à ma tante. Mon père, qui est mort en kidouch Hachem (sanctification du Nom divin) à Maïdanek, après avoir été mis dans un wagon à bestiaux, a écrit une lettre du camp de Drancy où il était interné. Il disait à maman qu'elle devait veiller sur leur unique enfant. Mémé et sa sœur Henriette, qui était pour moi « tata », ont vraiment suivi ce vœu à la lettre et ce, jusqu'au bout de leurs forces. » (...)

Avec le recul du temps, je crois savoir que mon père a été déporté grâce aux indications d'une « bonne » française, qui ne pouvait admettre qu'un Juif échappe à un travail obligatoire. Il a été arrêté par la police française, envoyé dans un premier camp gardé par

cette même police française, transféré à Drancy, puis de là, déporté dans un wagon à bestiaux vers la destination finale. Par la suite, j'ai appris avec étonnement que la Légion d'honneur avait été décernée collectivement à cette police... Un jour, alors que je rentrais de Metz à Strasbourg, un ancien inspecteur de police toujours en activité, racontait à la jeune fille dont il venait de faite la conquête, quel plaisir il avait éprouvé à torturer certains détenus. J'ai oublié de lui demander, sans doute parce que j'étais au bord de l'écœurement, si par hasard il n'avait pas reçu la Légion d'honneur à titre individuel. Certes il y a eu des policiers admirables, résistants de la première heure. Pas comme ces résistants qui ont soi-disant libéré Paris, alors que l'armée allemande se réduisait dans la capitale à une poignée de soldats avancés en âge, et dépourvus de tout esprit de combat. »

Roland Tendler



Chalagnac - L'entrée du village vers 1940 (image publiée sur le site Internet : http://www.communes.com/aquitaine/dordogne/)

UNE VOIX VENUE DE DRANCY (Lejer Tendler)



Recto de la carte de correspondance rédigée par Lejer Tendler (collection personnelle)

La lettre que l'on va découvrir maintenant, écrite à Drancy le 5 mars 1943 à la veille de son départ vers Sobibor, est l'un de ces courriers qui nous montrent comment, dans une situation d'une immense inhumanité, des personnes, comme Lejer (qui a un mot, dans cette lettre, pour ses compagnons Feldstein et Gicht qui ont été arrêtés en Corrèze en même temps que lui), peuvent faire preuve des sentiments les plus humains.

« Drancy le 5 3 1943

Ma chère femme et cher enfant Roland. Henriette et Charles.

Je te fais savoir que je suis au camp de Drancy depuis hier soir et nous partons d'ici demain matin vers une destination inconnue. Feldstein et Gicht sont toujours avec moi, on se porte bien et le moral est bon. Sois tranquille et soigne-toi bien que tu ne tombes pas malade. Fais toujours attention sur notre cher enfant Roland et je suis sûr qu'Henriette sera toujours avec toi pendant mon absence. Ayons confiance en Dieu que nous nous reverrons bientôt heureux comme avant. Ma pensée sera toujours pour vous comme jusqu'à présent. Garde bien mon cœur c'est-à-dire mon cher enfant Roland jusqu'à mon retour.

Je vous embrasse bien fort du plus profond de mon cœur. Votre mari et papa et beaufrère.

Mon cher Roland je te prie de bien écouter maman et de faire ce qu'elle te dit, sois bien gentil avec elle ainsi qu'avec ta tante Henriette. J'espère revenir bientôt et je te promets lorsque je reviendrai de t'apporter quelque chose de bien et de joli.

Je t'embrasse bien fort. Ton papa qui pense et pensera toujours à toi. Chère Henriette à bientôt.

L. Tendler »

DES ECHOS DE LA SHOAH (une habitante de Creyssensac ; Sarah Tendler)



Sarah Tendler (à gauche) et Henriette, sa sœur (à droite) (collection personnelle)

Déclaration de Mme Marie Louise Gueysset, faite en septembre 1958, déclaration certifiée par la Mairie de Creyssensac (un bourg de Dordogne, situé à quelques kilomètres de Chalagnac, deux localités situées au sud de Périgueux).

« CREYSSENSAC, le 15 septembre 1958

Je soussignée, Mme GUEYSSET Marie Louise domiciliée à CREYSSENSAC (Dordogne), déclare sous la foi du serment que Madame TENDLER Sarah, réfugiée dans notre contrée pendant l'occupation avec son fils Roland, a dû vivre cachée dans les bois et les greniers, par tous les temps, manquant le plus souvent de nourriture et de vêtements chauds.

En effet, par suite des menaces, rafles et contrôles d'identité leur vie était toujours en danger.

En cas de maladie l'appel à un médecin était impossible ; ce qui a eu de graves conséquences.

Signé Gueysset Marie Louise »

Déclaration de Sarah Tendler faite en 1946 au Commissariat principal du 5^e arrondissement de Strasbourg (on voit le prénom Sylvain utilisé ici pour désigner Lejer Tendler, un prénom que l'on retrouve dans des documents de l'époque de la guerre).

« Je, soussignée Madame TENDLER née GERST Sarah, certifie par la présente que mon mari TENDLER Sylvain a été pris en Corrèze le 27 février 1943 comme déporté politique, et que je suis depuis sans nouvelles.

Fait à Strasbourg, le 8 novembre 1946.

Signé S. Tendler »

LES PREMIÈRES ÉTAPES D'UN DESTIN : Wolbrom, Strasbourg, Bugeat



Vue de Wolbrom (Pologne) ; la rue principale traversait le quartier qui était le ghetto juif en 1941 et 1942

(image publiée sur le site Internet : http://genealogy.guide-poland.com/tag/wolbrom)

Lejer Tendler est né le 15 janvier 1901, en Pologne, à Volbron, en Pologne ; il exerçait le métier de vendeur.

Il est entré en France en 1920, et il s'est installé à Strasbourg ; il épouse, le 5 novembre 1926, dans la mairie de la commune de Schiltigheim (un bourg du Bas-Rhin, tout proche de Strasbourg), où il habite alors et où il exerce le métier de magasinier, Sara Gerst ; celle-ci est née le 14 novembre 1906, et elle est également domiciliée à Schiltigheim ; Lejer et Sara auront un enfant, Roland, né le 24 mai 1936, à Strasbourg ; ce dernier a gardé le souvenir que ses années d'enfance ont été vécues dans un grand dénuement.



Les deux baraquements construits pendant la guerre, pour les réfugiés, sur la place du Champ de Foire, à Bugeat (Corrèze) (collection Yves Orliange)

En 1942, Lejer Tendler est employé à Bugeat, à la fabrication de charbon de bois, et plusieurs autres « Travailleurs Etrangers » du 665^e Groupement de Travailleurs Etrangers de Soudeilles sont également employés à Bugeat pour le même travail ; c'est le cas de ses deux compagnons, Salomon Feldstein et Isaac Gicht, présents à Drancy début mars 1943, et déportés avec lui le 6 mars 1943.

Il existe à Bugeat, à cette époque, deux baraquements destinés aux réfugiés, et, peutêtre, Lejer est-il logé dans l'un de ces baraquements du Champ de Foire ; dans cette même période, il a une « adresse familiale », dont il est éloigné de 150 kilomètres environ, en Dordogne, à Chalagnac, le lieu où sont réfugiés son épouse et son fils.

LES ULTIMES ÉTAPES D'UN DESTIN : Nexon, Drancy, Sobibor



Baraquements sous la neige au camp de Nexon (Haute-Vienne), où a été détenu Lejer Tendler, début mars 1943

(Image publiée par le Mémorial de la Shoah ; site Internet http://bdi.memorialdelashoah.org)

Lejer Tendler est arrêté à la fin du mois de février 1943, peut-être à Bugeat, où il est logé pour son travail de charbonnier; il est présent, le 3 mars 1943, au Camp de Séjour Surveillé de Nexon, en Haute-Vienne, où sont détenues, par l'administration française, de nombreuses personnes : réfugiés espagnols, opposants politiques, Juifs.

Lejer Tendler est donc arrêté le 27 février 1943, parce qu'il est juif ; il est conduit au camp de Nexon (Haute-Vienne) ; on sait, grâce au travail de recherche de Serge Klarsfeld sur les convois n° 50 et n° 51, travail publié sous le titre « La rafle de février 1943 en zone sud et les deux convois no 50 & no 51 des 4 et 6 mars 1943 qu'il ne faut pas oublier », aux Editions FFDJF, en décembre 2020 que Tendler, comme Feldstein, et comme Gicht, et comme de nombreux autres Juifs arrêtés lors des rafles de fin février 1943, ont été emmenés au camp de Nexon, et ensuite transportés, le 3 avril 1943, à Drancy, où ils arrivent le 4 avril. On peut ainsi lire, dans le livre de Serge Klarsfeld, à la page 35 de cet ouvrage :

« La région préfectorale de Limoges fournira encore 165 Juifs ; elle ne les enverra pas à Gurs mais les rassemblera au camp de Nexon et ils partiront directement vers le camp de Drancy le 3 mars. Tous sont des GTE : 111 de Corrèze, 20 de Dordogne, 12 de la Creuse, 13 de l'Indre, 4 de Charente, 3 de Vienne, 1 de Haute-Vienne et 1 du Cher. »

Les recherches de Serge Klarsfeld établissent également que la destination du convoi n° 51, dans lequel est déporté Tendler, comme Feldstein, et Gicht, est le camp d'extermination de Sobibor, proche de Lublin ; on peut en effet lire, dans le livre de Serge Klarsfeld, à la page 266 de cet ouvrage :

« La destination finale des convois 50 et 51 était le camp d'extermination de Sobibor où les déportés ont été gazés. Seule une poignée d'hommes désignés pour des travaux forcés au camp de Lublin-Maïdanek ont été épargnés à l'arrivée. »

Ainsi, à son arrivée au camp de Sobibor, Lejer Tendler y est assassiné, le 11 mars 1943 ; dans ce même convoi n° 51 du 6 mars 1943, se trouvent les deux compagnons de Lejer ; Salomon Feldstein et Isaac Gicht, ont été arrêtés, comme lui, à Bugeat ; Isaac, né en Pologne en 1903, après avoir été transporté en train à Sobibor, se trouve, en 1944, à Auschwitz, où il est assassiné en mars 1944 ; Salomon, quant à lui, est né en Allemagne, étant un apatride d'origine polonaise, en 1917, et, à son arrivée au camp de Sobibor, il y est assassiné, le 11 mars 1943.

Le convoi n° 51 du 6 mars 1943 comprend 959 hommes et 39 femmes ; parmi eux, 544 Polonais, 120 Allemands, 96 Russes, 44 Autrichiens, 27 Hollandais ; la plupart seront assassinés à leur arrivée ; ce convoi et le convoi précédent, le convoi n° 50 du 4 mars, sont organisés en représailles à un évènement survenu à Paris ; le 13 février 1943, un attentat sur le Pont des Arts coûte la vie à deux officiers de la Luftwaffe ; les Allemands décident la déportation de 2 000 Juifs ; le Gouvernement de Vichy va trouver les Juifs devant être déportés principalement dans l'ancienne « zone libre » ; les arrestations ont lieu entre le 20 février et le 28 février.

Ainsi Lejer Tendler est déporté à Sobibor dans convoi n° 51 du 6 mars ; tous ces déportés, à l'exception d'un tout petit nombre d'hommes désignés pour des travaux forcés, seront immédiatement gazés à leur arrivée à Sobibor ; de ce convoi de 998 déportés, il ne restera que 5 survivants, à la fin de la guerre, en 1945.



La gare Le Bourget-Drancy sur une carte postale oblitérée en 1945, gare d'où est parti, le 6 mars 1943, le convoi n° 51

(image publiée sur le site Internet : http://www.memoirevive.org/)

Par un arrêté du 19 juillet 1999, publié au Journal Officiel du 28 octobre 1999, (portant apposition de la mention « Mort en déportation » sur les actes et jugements déclaratifs de décès), Lejer est déclaré « mort en déportation » :

« Tendler (Levzer, Szmul), né le 15 janvier 1901 à Wolbrom (Pologne), décédé le 11 mars 1943 à Lublin-Maïdanek (Pologne) et non le 6 mars 1943 en déportation. »

Ecoutons les mots de Maurice Jablonski, l'un des survivants du convoi n° 51 qui témoigne dans le film de Claude Bochurberg, « Maurice Jablonski, le survivant du convoi 51 » ; on le voit, dans ce film, parcourir du regard ce qui reste de l'un des camps où il a été déporté, et on l'entend :

« On arrivait, dans les wagons, ici, et on est descendu de l'autre côté... Je me rappelle de tout, mais je ne vois rien qui ressemble, en dehors des baraques... »

Souhaitons que le texte laissé par Roland Tendler nous aide à garder des traces de ces destins, pour que, lorsque les témoins auront disparu, « on se rappelle de tout ».

Dans le dossier de Lejer Tendler de « Demande d'attribution du titre de déporté politique », qui date d'octobre 1953, et qui est conservé à Caen à la Division des Archives des Victimes des Conflits Contemporains du Ministère de la Défense, il est indiqué :

« Adresse au moment de l'arrestation : près de Bugeat (Corrèze). La date de décès : mort en déportation (pas de date indiquée). Lieu : (pas de lieu indiqué). Arrestation. Date : 27 février 1943. Lieu : près de Bugeat (Corrèze).»

Dans ce dossier, on trouve l'attestation manuscrite suivante :

« Strasbourg 21 janvier 1952

Je soussignée Mme Méler née Gerst Henriette, habitant 8, rue Haut-Barr à Starsbourg, déclare sur l'honneur avoir connu Mr Tendler Leyzer Szmul dit « Sylvain » qui a été déporté le 27 février 1943 de Nexon (Haute-Vienne) pour motif racial.

Strasbourg 21 janvier 1952 (signature)

Vu pour légalisation de la signature de Mme Méler née Gerst Henriette. »

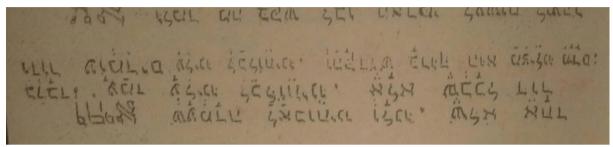
Dans ce même dossier, on trouve cette autre attestation manuscrite :

« Strasbourg 24 janvier 1952

Je soussigné Perkal Henri, habitant à Strasbourg, 3, Boulevard Poincaré, déclare sur l'honneur avoir connu Mr Tendler Leyzer Szmul dit « Sylvain » déporté le 6 mars 1943 du camp de Nexon (Haute-Vienne) pour motif racial.

Strasbourg 24 janvier 1952 (signature) Vu pour légalisation de la signature de M. Perkal Chaim. »

POSTFACE



Extrait de la Haggadah de Gurs, le chant Vehi Sheamda (collection personnelle)

En conclusion de ce récit, une autre voix se fait entendre, c'est celle de Lejer Tendler, une voix qui est l'un des rares souvenirs que Roland Tendler a gardé de son père ; cette voix, l'enfant l'entendait lors du Seder de Pessah, le rituel célébrant la Pâque juive tel qu'il est défini dans la Haggadah, lorsque son père interprétait un chant qui marque l'une des moments de cette fête. La Haggada de Pessah, est un texte en hébreu ancien qui raconte l'histoire des Hébreux et leur exil d'Égypte, et contient les rites à pratiquer durant la lecture de ce texte.

Roland Tendler est tout particulièrement attaché à un texte d'une Haggadah écrite de mémoire, à la main, au camp de Gurs, par un détenu juif, Aryeh Ludwig Zuckerman, et illustrée par un détenu non-Juif, Frietz Schliefer, dans des conditions de vie très difficiles, à l'approche de la fête de Pessah de 1941 ; ce texte fut distribué aux Juifs internés à Gurs qui firent dans le camp un Seder selon toutes les règles.

Soixante-quinze ans après la mort de son père, le chant qui est resté dans la mémoire de Roland Tendler est le Vehi Sheamda, que chantait Lejer, le soir du Seder, et que lui-même chante chaque année à sa famille, et dans lequel on entend ces mots : « Voici ce qui a soutenu nos pères et nous ! Car ce n'est pas qu'un seul qui s'est levé contre nous pour nous détruire, mais, dans chaque génération, ils se lèvent contre nous pour nous détruire ; et le Saint, béni soit-Il, nous sauve de leur main ! »

Josiane et Pierre Gandois

Paris & Bugeat, juin 2021